



FEUILLE COMMUNALE N° 5 - juillet-août 2009



DISTRIBUTION D'ARBRES FRUITIERS

Dans le cadre de la journée de l'arbre 2009 et du P.C.D.N. (Plan communal de Développement de la Nature), l'Administration communale organisera une distribution d'arbres fruitiers d'espèces anciennes à l'attention des habitants de l'entité de Froidchapelle.

Pour la pollinisation, nous conseillons aux personnes intéressées de prendre minimum deux individus de la même essence.

Quant aux distances préconisées, elles sont de minimum 4 mètres entre chaque arbre basse tige et 5 à 6 mètres entre chaque arbre moyenne tige (pour information : au moins 10 mètres pour les hautes tiges).

Une participation financière de 50 % sera demandée, le P.C.D.N. prenant en charge les 50 % restants.

Le prix actuel (susceptible d'être légèrement revu) est de :

- 8,50 € pour les basses tiges (soit 4,25 €, intervention financière du PCDN déduite);
- 15 € pour les moyennes tiges (soit 7,50 €, intervention financière du PCDN déduite).

Les essences proposées sont les suivantes :

Pommiers :

- Joseph Musch (gros fruit jaune verdâtre strié de rouge; chair acidulée, bonne saveur; fruit de table puis pour compote; bonne fertilité; bonne conservation)
- Reinette de Hernaut (grosse pomme rougevin sur fond vert-jaune, croquante; table et tarte; très bonne conservation)
- Reinette Evagli (petit fruit jaune pour la table et la cuisine; arôme délicat, sucré acidulé)

Poiriers :

- Joséphine de Malines (fruit petit et court, aussi large que haut, vert-jaune; chair rose; goût très fin)
- Passe-Crassane (fruit gros et rond; brun-jaune; très fin)
- Doyenné du Comice (gros fruit jaune brunâtre avec face rosée; chair fondante, aromatisée et sucrée; très fine)

Pruniers :

- Belle de Thuin (fruit jaune hâtif, gros et allongé; bonne saveur, sucré; autofertile)
- Sainte-Catherine (prune jaune arrondie sucrée; la dernière prune à mûrir; variété très saine; autofertile et fécondée par crottée)
- Prune des Princes (fruit de type mirabelle; petit bleu-noir; autofertile; pour table et cuisine)

Le nombre d'arbres est limité à 4 par ménage.

Afin que la commande puisse être passée sans trop tarder, les inscriptions devront parvenir à la Commune de Froidchapelle pour le **vendredi 14 août 2009 au plus tard.**

Vous pouvez vous inscrire auprès du service cadre de vie tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h ainsi que le lundi et le mercredi de 13 h à 16 h ou en téléphonant au 060/45 91 42 ou 060/45 91 43.

BUREAUX FERMES

En raison de la fête nationale, les bureaux de l'administration communale seront fermés le lundi 20 et le mardi 21 juillet. Les bureaux seront également fermés le lundi 3 août (ducasse de Froidchapelle).

NOUVEAUX PERMIS DE CONDUIRE

Nous informons les détenteurs d'un permis de conduire délivré avant 1989 que la détention d'un tel document n'est pas reconnue en France. En cas de contrôle, vous vous exposez à une forte amende.

Afin d'éviter ces désagréments, nous vous suggérons de procéder au renouvellement de votre permis avant de partir en vacances.

Si vous êtes concernés, prenez contact avec le service "permis de conduire" au 060/45 91 51 (Mmes DESCARTES et ROUET).

NOUVELLES DU TELEVIE 2009

Vous avez encore été formidables, vous tous qui d'une manière ou d'une autre avez soutenu notre action pour aider la recherche à combattre le cancer.

Vous, qui avez assisté au concert, participé aux soupers et dîners, vous, dévoués bénévoles infatigables qui nous avez aidés efficacement à l'élaboration des mille repas servis, vous, généreux donateurs, fidèles annonceurs qui nous avez aidé, sans oublier les 500 marcheurs qui ont sillonné notre belle commune pour la bonne cause. Soyez tous remerciés, car grâce à votre fidélité, nous avons versé 22.215 euros au F.N.R.S.

Les Anciens de l'Ecole Saint-Hubert de Froidchapelle vous remercient pour votre générosité et votre solidarité envers le FNRS et vous donne rendez-vous en 2010.

Il a déjà démarré avec une marche ADEPS organisée par Pascal et son club pour notre Télévie.

Nous comptons sur VOUS. Merci encore.

DONNONS DU SANG...

Le samedi 13 juin 2009, journée internationale du don du sang, la Croix-Rouge rendait un hommage aux donateurs de sang et de plasma sur le site de Maredsous.

Madame Martine LETORET de Fourbechies/Froidchapelle était mise à l'honneur et a reçu des mains de la présidente communautaire, Madame MALLINUS, la médaille de 120 dons de sang. Félicitations et merci pour toute cette générosité.

En Belgique, 300 000 personnes donnent leur sang. C'est un acte gratuit que l'on effectue quatre fois par an et sans danger.

Les jeunes sont minoritaires; il faut renverser la tendance. Ces dons permettent de sauver la vie des personnes atteintes de maladies graves ou victimes d'accidents.



En marge de cette journée, la Croix-Rouge lance une campagne d'été destinée à attirer de nouveaux donateurs.

Alors si vous avez entre 18 et 65 ans et que vous êtes en bonne santé, venez aux prochaines collectes de sang qui se dérouleront à Froidchapelle les vendredis 7 août et 6 novembre ainsi qu'à Rance les mardis 30 juin et 6 octobre 2009.

Habitation "tremplin"

Une habitation "tremplin", située rue des Arzières à Froidchapelle, sera libre au 15 septembre 2009.

Rappel des conditions (de stricte application) :

- Etre de bonne conduite, vie et mœurs.
- Etre chacun âgé de 18 à 35 ans au moment de l'introduction de la demande.
- Etre considéré comme un jeune ménage, les candidats locataires étant mariés ou vivant maritalement. Si un couple se sépare, le conjoint restant pourra continuer le bail jusqu'au moment de son expiration pour autant qu'il occupe le logement depuis un an au moins.
- S'engager lors de la conclusion du bail, à prendre leur domicile ensemble dans le logement loué.
- Pour chaque conjoint, ne pas avoir la jouissance entière d'un logement en propriété ou en usufruit ou en emphytéose.
- Justifier de revenus suffisants en vue de l'acquisition ou de la construction d'un logement dans l'entité. Dans cette optique, le couple devra disposer d'un revenu annuel net de 20.000 € minimum, majoré de 1.250 € par enfant à charge. Ce montant de revenus ainsi que la majoration par enfant à charge sont indexés sur base de l'index-santé. L'indice de référence sera celui de juillet 2009. Pour information, le montant indexé pour mai 2009 (indice santé = 126,24) = 24.438,95 €.

Les candidatures sont à envoyer pour le **14 août 2009 au plus tard** à l'attention du président du comité d'attribution, place Albert 1^{er} 38 à 6440 Froidchapelle. Renseignements auprès de Madame AELGOET au 060/45.91.41.

DU PPP AU PCS ???



Ne dites plus Plan de Prévention de Proximité mais Plan de Cohésion sociale (PCS)...

Depuis le 1er avril 2009, le Plan de Prévention de Proximité (PPP) est devenu le Plan de Cohésion sociale (PCS). Quelques changements sont intervenus au niveau des axes de travail, du public cible et des actions...

Le Plan de Cohésion sociale doit répondre à 2 objectifs :

- le développement social de quartiers
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité (au sens large)

Dans cette optique, de nouvelles actions vont être mises en place selon les quatre axes suivants :

- l'insertion socioprofessionnelle
- l'accès à un logement décent
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Des projets tels que :

- l'accompagnement des jeunes majeurs dans un soutien à l'insertion socio-professionnelle
- la création d'un lieu communautaire au sein des parcs résidentiels ouvert à tous
- un travail de réduction des risques en milieu festif auprès du jeune public
- la co-organisation de stages pendant les vacances scolaires
- la création d'un espace de parole
- une enquête sur les besoins de la commune en matière de mobilité
- un travail sur la "dynamique jeunes"
- été solidaire
- ...

Le Plan de Cohésion sociale, s'adresse à un public plus large et qui varie en fonction des actions menées.

Pour tous renseignements complémentaires.

AELGOET Noémie (Chef de projet)

Place Albert I^{er} 38 (ancien bureau du CPAS) ou 197 Parc résidentiel "Le Bosquet"

060/45.91.49 0497/64.88.64.

froidchapelle.ppp@publilink.be

Conseil communal du 8 juin 2009 - DECISIONS

- décision de rectifier le taux de subsidiation des travaux forestiers 2006 comme suit :
 - 60% (au lieu de 80%) de 18.056,20€ = 10.833,72€
 - 37,5% (au lieu de 50%) de 5.085€ = 1.906,87€.
- décision de ne plus vendre la parcelle de terrain située rue Cevière à Erpion et de l'exploiter (vente des peupliers lors de la vente groupée de septembre 2009 et plantation d'aulnes).
- approbation du devis n° 5577 de l'A.I.E.S.H. pour le placement d'un point lumineux à hauteur du n° 10 de la rue du Vivier à Vergnies pour un montant de 479,92€, TVA comprise.
- approbation des points des ordres du jour des assemblées générales de :
 - l' AIHS-HS-N du 25/06/2009
 - AIMAC du 26/06/2009
 - IGRETEC du 29/06/2009
 - l' AIESH du 29 juin 2009
 - Sports Loisirs du Sud Hainaut (Piscine) du 30/06/2009.
- approbation du cahier spécial des charges et des conditions du marché de services en vue de la désignation d'un auteur de projet pour les travaux de réfection de la toiture de l'école communale de Fourbechies
- approbation du cahier spécial des charges et des conditions du marché de fourniture en vue de la commande de panneaux et de plaques de noms de rues.
- approbation du rapport d'activité et des rapports financiers des exercices 2008 et 2009 - du Plan de Prévention de Proximité des communes de Beaumont, Froidchapelle et Sivry-Rance.
- vote les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2009 comme suit :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/MB précédentes	5.368.022,91	4.475.859,37	892.163,54
Augmentations	33.497,41	72.870,14	-39.372,73
Diminutions		7000,00	7.000,00
Nouveau résultat	5.401.520,32	4.541.729,51	859.790,81

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/MB précédentes	3.365.060,72	3.236.931,82	128.128,90
Augmentations	920.559,08	778.760,85	141.798,23
Diminutions	116.552,78	-	-116.552,78
Nouveau résultat	4.169.067,02	4.015.692,67	153.374,35

- accorde à Monsieur Jean-Luc BLIN, rue Paye à Fait, 9 à 6440 Froidchapelle une permission de voirie en vue d'effectuer des travaux de pose de pavés autobloquants sur l'accotement à l'avant de son habitation.
- Le Bourgmestre-Président déclare le huis-clos.



REUNION DU PCDN DU 16 JUIN 2009

Procès-verbal

- Présentation relative aux plantes invasives réalisée par Thomas PUISSANT (GAL de la Botte). Distribution de fiches techniques aux participants du PCDN. Définition et impacts des plantes invasives. Présentation des deux espèces concernées dans la Botte du Hainaut :
 1. la renouée asiatique
 2. la balsamine de l'HimalayaBrève présentation de la berce du Caucase.

- 3 conférences sur les comportements biologiques sont programmées :
 1. le mardi 8 septembre à 19 h à la salle communautaire d'Erpion : "jardinage biologique - initiation"
 2. le mardi 6 octobre à 19 h à Erpion : "jardinage biologique - perfectionnement"
 3. le jeudi 19 novembre à 19h à la salle des fêtes de Froidchapelle : "les légumes à redécouvrir"

- Semaine de l'Arbre 2009
 1. Distribution de plants de hêtre aux particuliers le samedi 28 novembre. La commune s'inscrit comme chaque année et espère être sélectionnée par la Région wallonne.
 2. Deux projets de plantations dans des espaces publics seront soumis à la Région wallonne (à proximité de la gare de Froidchapelle et au verger communal situé derrière l'école communale du Crochet). La subvention est limitée à un maximum de 1.200 à 1.250 € en fonction du type de projet.

- Une distribution d'arbres fruitiers est prévue le samedi 28 novembre. Une inscription préalable avec une participation financière des demandeurs sera organisée. Les modalités d'inscription seront transmises par le biais de la feuille communale de juillet. Les membres du PCDN suggèrent l'organisation d'une formation sur la taille des arbres dans la foulée de la distribution. Thomas du Gal indique que Virelles-Nature en organise déjà. Deux demi-journées ont été organisées sur le site de Virelles et à Leval-Chaudeville en 2009. Il est probable que de nouvelles séances seront organisées en 2010. Froidchapelle pourrait alors être candidate.

- Le projet de prime pour la plantation de haies passera au conseil communal de juillet. Il sera de cette façon applicable pour la fin de l'année.

- Monsieur CLEDA du DNF (accompagné de Monsieur ROUARD) est passé récemment afin d'observer une série d'arbres pouvant s'inscrire dans la liste des arbres remarquables. Il repassera durant l'été. Le houx situé à l'entrée du Bosquet a fait l'objet d'une attention particulière. Un courrier de l'administration communale sera d'ailleurs adressé au propriétaire afin de le conscientiser.

- Madame Adam qui participe à cette réunion du PCDN est une passionnée des hirondelles. C'est elle qui avait proposé d'effectuer un recensement des hirondelles sur la commune. Suite à l'article paru dans la feuille communale de mai dernier, 8 appels téléphoniques ont été reçus.

- Une visite du cimetière de Froidchapelle sera prochainement réalisée par le bourgmestre, l'échevin de l'environnement et Monsieur ROUARD (DNF).

- En 2010, le PCDN pourrait-il collaborer au prochain salon du jardin ? A discuter lors de l'élaboration des fiches-projets 2010.

Prochaine réunion du PCDN le mardi 8 septembre 2009 à 20 h à la salle communautaire d'Erpion après la conférence sur les comportements bio.

INFORMATION IMPORTANTE DE L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Les ALE existent toujours !

Hé oui, nous sommes toujours présentes et plus actives que jamais ! Actuellement, la seule et unique activité supprimée est l'aide-ménagère chez le particulier (pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans).

Les activités de bricolage, jardinage, garde d'enfants, soins aux animaux et aide administrative au profit des personnes privées sont toujours possibles ainsi que les activités occasionnelles pour les ASBL, les administrations et les associations non commerciales. Contactez-nous au 060/45.91.50.

Agence ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h (l'après-midi sur rendez-vous). Congés de l'ALE : du 10 au 21 août 2009.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Durant les mois de **juillet et août** le démarrage des tournées de **collectes des déchets ménagers** sera **avancé d'une heure, soit 7 h** au lieu de 8 h.

Intersud nous communique que la collecte des déchets ménagers du mardi 21 juillet est avancée au **samedi 18 juillet**.

AGENDA

Du jeudi 16 juillet au mardi 21 juillet : ducasse d'Erpion. Jeudi 16 : tournoi de mini-foot. Vendredi 17 : boum. Samedi 18 à 14h : tournoi de pétanque - boum. Dimanche 19 à 15h : rallye dégustation. Lundi 20 : soirée de clôture. Mardi 21 à 10h30 : messe suivie de la célébration des noces d'or et de diamant - à 12h30 : dîner spectacle avec Marc Herman.

Jeudi 16 juillet à 14h30 : jeu de cartes de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle à l'Institut l'Accueil

Du vendredi 24 juillet au dimanche 26 juillet : ducasse de Vergnies. Vendredi 24 : soirée plein air. Samedi 25 : brocante - rallye équestre - soirée plein air. Dimanche 26 à 9h30 : messe - à 12h : repas - tournoi de pétanque - soirée de clôture.

Du vendredi 31 juillet au lundi 3 août : ducasse de Froidchapelle. Vendredi 31 : marché nocturne. Samedi 1 : animations enfants - souper buffet. Dimanche 2 : pétanque. Lundi 3 à 10h30 : messe suivie de la célébration des noces d'or et de diamant.

Lundi 3 août à partir de 13h : restauration et après-midi récréatif de l'Amicale des Pensionnés de Froidchapelle à la buvette du tennis.

Du vendredi 7 août au dimanche 9 août : ducasse de Fourbechies. Vendredi 7 août à 16h : tournoi de boulettes - boum. Samedi 8 à 11h : rallye apéro - 13h30 : balle pelote - à 14h : animations enfants - boum. Dimanche 9 août à 8h : marche - à 12h : dîner dansant - à 14h : jeux inter-villages - à 16h : goûter des 3x20 - soirée de clôture.

Du vendredi 21 août au 23 août : ducasse de la gare. Vendredi 21 août à partir de 19h : 6h de boules de bois. Samedi 22 août à 13h30 : pétanque - de 15h à 18h : goûter des aînés. Dimanche 23 août dès 8h : VTT et circuit pédestre - dès 11h : bal apéritif - à partir de 13h : 29^{ème} dîner choucroute Oberbayern - 19h : soirée de clôture.

Le dicton de juillet : Juillet sans orage, famine au village

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

Permanences sociales : tous les lundis de 8 h 30 à 12 h, les mercredis et vendredis de 8 h 30 à 10 h 30.

Permanences allocations de chauffage : examen des demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout")

La permanence assurée à Froidchapelle est étendue à la matinée depuis janvier 2009.

- à Froidchapelle (au CPAS, rue de la Station 83) les mardis 28 juillet et 25 août de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

ATTENTION - NOUVELLES MESURES AU 01/01/2009 !

Modifications apportées à l'attribution des allocations de chauffage à partir du 1^{er} janvier 2009 :

1. Le fonds mazout va fonctionner du 1^{er} janvier au 31 décembre (et plus du 1^{er} septembre au 30 avril.
2. Les demandes d'allocations de chauffage de la "**catégorie 4**" (revenus imposables du ménage entre 14.624,70 € à **26.000 €**) **ne seront plus traitées par le CPAS**. Vous devriez recevoir un document à compléter avec une de vos factures d'électricité, et votre déclaration sera traitée par le SPF Economie ! Le plafond des revenus imposables du ménage à prendre en compte pour la 4^e catégorie passe de 23.705,66 € à 26.000 €.
3. Suppression du seuil d'intervention : un même montant de 0,14 €/litre sera accordé pour les factures de mazout dont le prix au litre est inférieur à 0,93 €.
4. Allocation minimum de 210 € pour 1.500 litres.

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par an et par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 la période de chauffe est annuelle. En conséquence, les personnes ayant déjà reçu une allocation pour une livraison qui a eu lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2008, pourront avoir droit à une nouvelle allocation pour l'année 2009 s'ils sont livrés en 2009 !

Echelonner le paiement de votre facture de mazout : pourquoi pas ?

Pour cela, vous devez conclure un contrat avec l'un des négociants en combustibles apparaissant sur la liste du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (www.economie.fgov.be > énergie > énergies non renouvelables > pétrole ou à consulter au CPAS). Attention : des négociants en combustibles qui ne sont pas repris sur la liste précitée offrent, dans certaines circonstances, à leur clientèle la possibilité de payer par tranches la consommation annuelle estimée. Par conséquent, informez-vous auprès de votre fournisseur habituel !

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, rue de la Station 83, par Maître Nadine SONNET, avocate du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux...

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous au préalable auprès de notre service social (060/51.01.20). Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre. La **prochaine permanence se tiendra le mercredi 26 août de 13 h à 15 h.**

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS. Permanences le premier mercredi de chaque mois entre 13 h et 16 h. **Prochaine permanence le mercredi 5 août de 13 h à 16 h.**

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité. Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social - rue de la Station 83 (060/51.01.21)

Participation à des activités culturelles : si vous souhaitez participer à des activités culturelles (pièce de théâtre, concert, spectacle,...) conventionnées « article 27 » et que vous ne bénéficiez pas de revenus suffisants, vous pouvez vous adresser au service social du CPAS qui réalisera une enquête sociale pour une éventuelle intervention financière dans le coût de cette activité.

Ozone et vague de chaleur

SOYONS SOLIDAIRES

En présence d'une vague de chaleur ou de pics d'ozone, soyez vigilants aux personnes de votre entourage et particulièrement aux personnes les plus sensibles :

- ✓ bébés et enfants en bas âge
- ✓ personnes âgées
- ✓ malades chroniques
- ✓ personnes sous traitement régulier
- ✓ personnes isolées

Bébés, enfants en bas âge

- ✓ n'abandonnez pas un bébé ou un enfant dans une voiture
- ✓ les enfants se déshydratent plus vite (surtout en cas de fièvre) qu'un adulte
- ✓ protégez-les du soleil (chapeau, tee-shirt, crème solaire)

Personnes âgées

- ✓ n'attendez pas une vague de chaleur pour prendre contact avec votre médecin traitant, votre infirmière à domicile, votre aide soignante surtout si vous prenez des médicaments

Troubles liés aux fortes chaleurs

- ✓ douleurs musculaires, crampes, spasmes
- ✓ faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration abondante, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements
- ✓ le « coup de chaleur » : l'organisme ne parvient plus à contrôler sa température qui peut dépasser 40°. La peau est rouge et sèche. La personne est confuse. Sans assistance médicale, le coup de chaleur peut entraîner la mort

Troubles liés aux pics d'ozone

- ✓ essoufflement lié à des problèmes cardiaques et/ou respiratoires
- ✓ irritation des yeux
- ✓ maux de tête
- ✓ maux de gorge

Quelques conseils

Lors de vague de chaleur et de pics d'ozone

- ✓ buvez beaucoup d'eau contenant des sels minéraux (eau minérale, bouillon froid,...)
- ✓ restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone
- ✓ fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées
- ✓ cherchez l'ombre et les endroits frais
- ✓ si vous devez fournir des efforts intenses, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20h
- ✓ évitez l'alcool et les boissons sucrées
- ✓ n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement

Que faire en cas de malaise

- ✓ prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde
- ✓ si la personne est confuse et présente une température anormalement élevée : appelez immédiatement le 100 ou le 112

Et de toute façon en attendant le médecin

- ✓ mettez la personne au repos dans un endroit frais
- ✓ offrez-lui de l'eau et humidifiez ses vêtements
- ✓ assurez un apport d'air frais